

Communiqué de presse

Paris, le 28 février 2015



Le Conseil international des musées (ICOM) s'indigne de la destruction intentionnelle des collections du Musée de Mossoul en Irak

Choqué par les images désastreuses révélant la destruction intentionnelle des collections du musée de Mossoul, le Conseil international des musées (ICOM) manifeste sa profonde inquiétude pour la sécurité des professionnels des musées en Irak, et déplore un acte répréhensible qui entraîne la perte d'un patrimoine culturel inestimable.

La communauté muséale internationale partage la douleur du peuple irakien, qui vient de subir une attaque féroce perpétrée contre son histoire et son identité. En portant atteinte aux biens culturels d'un pays, c'est une part de sa mémoire collective que l'on arrache à l'humanité. La communauté internationale ne peut se contenter de condamner fermement la destruction de cette collection d'une immense valeur, mais doit prendre des mesures immédiates pour empêcher de nouveaux attentats aux conséquences dramatiques sur la culture et l'histoire de l'humanité.

Depuis de nombreuses années, l'Irak, et plus globalement l'ensemble de la région, subit une destruction délibérée des éléments constitutifs de sa culture et de son histoire millénaire. Cette nouvelle provocation est une attaque consciente contre la notion même de musée, et un rejet manifeste du traitement et de la valeur que le monde actuel accorde aux sociétés anciennes.

Préoccupé par la répétition de ces actes de destruction systématiques du patrimoine culturel, l'ICOM en appelle à la responsabilité collective afin de protéger tous les biens culturels, parmi lesquels figurent les superbes vestiges des anciennes cités royales de Ninive, Nimrud et Hatra.

Ces actes indescriptibles violent la législation nationale et internationale, dont la récente résolution 2199 de l'ONU. Cette résolution condamne les destructions du patrimoine culturel, notamment des sites et objets religieux, et demande à tous les États Membres de prendre les mesures voulues pour empêcher le commerce des biens culturels qui ont été enlevés illégalement d'Irak.

Depuis plus de dix ans, l'ICOM se consacre, à la préparation et à l'intervention en cas d'urgence en faveur des professionnels de musées, et à la protection des biens culturels irakiens, menacés par le trafic illicite. En ce sens, une version actualisée de la *Liste Rouge d'urgence des antiquités irakiennes en péril* sera bientôt publiée.

Afin de manifester sa solidarité et son soutien envers ses collègues irakiens, l'ICOM exprime le souhait de contribuer davantage à de futures formations professionnelles pour les personnels de musées de la région aujourd'hui confrontés à des situations exceptionnelles et tragiques.

Conseil international des musées

Créé en 1946, le Conseil international des musées (ICOM) est l'organisation internationale des musées et des professionnels des musées. L'ICOM s'engage à promouvoir et à protéger le patrimoine culturel et naturel, actuel et futur, tangible et intangible. Regroupant plus de 30 000 membres répartis dans 136 pays, l'ICOM constitue un réseau de professionnels des musées et du patrimoine ou de professionnels œuvrant dans des disciplines connexes.

L'ICOM promeut des normes d'excellence dans le domaine muséal, en particulier grâce à son *Code de déontologie pour les musées* qui fixe les normes minimales des pratiques professionnelles en matière de gouvernance, d'acquisition et de cession des collections, ainsi que les règles de conduite professionnelle.

Afin de mener à bien ses activités, l'ICOM s'associe avec des organisations telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, l'ICCROM et, partenaires de longue date, poursuit sa collaboration avec l'UNESCO. Parmi les activités de l'ICOM figurent la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, la gestion des risques et la préparation aux situations d'urgence pour protéger le patrimoine culturel mondial en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Créé en 1946, le Centre d'information muséologique UNESCO-ICOM rassemble la collection la plus complète des publications de l'ICOM, à savoir les *Nouvelles de l'ICOM*, les *Listes rouges*, les publications des Comités internationaux et les actes de conférences.

Le travail effectué par les 31 comités internationaux de l'ICOM vient renforcer le souci de l'ICOM de contribuer à la valorisation de la culture et de la connaissance. Les comités internationaux spécialisés dans une discipline ou un type de collections concourent aux activités de recherche dans leur domaine respectif au profit de la communauté muséale. Les Comités nationaux et internationaux, les Alliances régionales et les Organisations affiliées organisent des conférences et des symposiums dans le monde entier autour de thèmes prédéfinis afin de favoriser les échanges entre les professionnels de musée de toutes les nationalités. En outre, l'ICOM organise chaque année la Journée internationale des musées, célébrée le 18 mai ou autour de cette date, dans le but de sensibiliser le public au rôle des musées en tant qu'institutions au service de la société et de son développement.

Site officiel : <http://icom.museum>

Pour tous les sujets liés à la communauté muséale :

Secrétariat général de l'ICOM, icom.presse@icom.museum, +33 1 47 34 91 76